

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION
13/03/2023

DATE D'AFFICHAGE
13/03/2023

Etaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIERE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

Mme Edith LE ROUX
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Frédéric LACOUR

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

Délibération n° 23.03.20/05

Objet / Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de délibérer quant à l'affectation du résultat 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, ce vote fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

De plus, Monsieur le Maire précise que la nomenclature comptable M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, et lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'Assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Monsieur le Maire indique que la section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé sur 2022 de **1 068 857.83 €**.

Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (soit 292 959.18 €) cumulé au résultat antérieur reporté (soit 775 898.65 €).

En ce qui concerne la section d'investissement, celle-ci fait apparaître un excédent cumulé de **738 633.93 €**, composé du solde d'exécution de la section d'investissement pour 2022 (soit 697 920.93 €) et cumulé à l'excédent de financement reporté (soit 40 713 €).

Monsieur le Maire souhaite rappeler qu'il convient de prendre en compte le montant des restes à réaliser pour 2022, qui s'établissent à hauteur de 103 809.30 € en dépenses d'investissement et 12 984.64 € en recettes d'investissement.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement s'établit en 2022 à 1 068 857.83 € et celui d'investissement à 738 633.93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Report en section de fonctionnement (R002) : 1 068 857.83 €

DÉCIDE de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent de financement cumulé comme suit :

- Report d'investissement (R001) : 738 633.93 €
- Virement à la section d'investissement (023) : 604 607.96 €
- Dotation aux amortissements (Chapitre 042) : 265 200 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Frédéric LACOUR



Le Maire,
Gérard LENEVEU

